

RÉUNION DU CONSEIL 2 DÉCEMBRE 2019

Lundi, le 2^e jour du mois de décembre 2019, une séance ordinaire des membres du conseil de la Municipalité de Saint-Prosper-de-Champlain est tenue à la salle Honoré-Lacerte (371, rue de l'Église, Saint-Prosper-de-Champlain), à compter de 19 heures 30, à laquelle sont présents :

Mme Amélie Caron, conseillère;
Mme Chantal Dansereau, conseillère;
Mme France Bédard, mairesse;
Mme Line Toupin, conseillère;
M. Louis-Philippe Gravel, conseiller;
M. Michel Croteau, conseiller;
M. Patrice Moore, conseiller;

Formant quorum sous la présidence de la mairesse France Bédard.

ASSISTAIT ÉGALEMENT À LA RÉUNION

La directrice générale et secrétaire-trésorière, Mme Sandra Turcotte.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

2. PRÉSENTATION DE L'ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Présentation de l'ordre du jour
3. Approbation du procès-verbal de la séance régulière du 4 novembre 2019
4. Approbation des comptes et salaires
5. Affaires nouvelles
 - 5.1. ADMINISTRATION GÉNÉRALE
 - a) Mandat à un vérificateur externe pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2019
 - b) Calendrier des séances régulières pour l'année 2020
 - c) Autorisation d'une formation sur l'accès à l'information pour la directrice générale
 - d) Renouvellement de l'adhésion à la Fédération Québécoise des Municipalités
 - e) Achat d'une publicité dans le journal L'Hebdo Mékinac des Chenaux
 - f) Signature d'un contrat d'entretien et de soutien des applications comptables avec PG Solutions
 - g) Mandat à la firme Techni-Consultant pour un service d'accompagnement pour 2020
 - 5.2. SÉCURITÉ PUBLIQUE
 - 5.3. TRANSPORT
 - a) Programme d'aide à la voirie locale – Volet – Projets particuliers d'amélioration
 - 5.4. HYGIÈNE DU MILIEU

5.5. AMÉNAGEMENT ET URBANISME

- a) Reconduction des membres du Comité consultatif d'urbanisme C.C.U.

5.6. LOISIR ET CULTURE

5.7. AUTRES

5.8. CORRESPONDANCES

5.9. Compte-rendu des dossiers des élus

5.10. Compte-rendu de la Mairesse concernant la dernière réunion de la MRC des Chenaux

5.11. Autres questions relatives aux sujets de la séance

5.12. Période de questions diverses

5.13. Clôture de la séance

2019-12-196

3. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU 4 NOVEMBRE 2019

CONSIDÉRANT que tous les membres du Conseil ont reçu, au moins 72 heures avant la présente séance, le procès-verbal de la séance régulière tenue le 4 novembre 2019 et que ceux qui sont présents déclarent l'avoir lu et renoncer à sa lecture durant la séance actuelle;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Michel Croteau et résolu à l'unanimité des voix des conseillers :

D'approuver le procès-verbal de la séance régulière du 4 novembre 2019.

Vote demandé par France Bédard

Adoptée

2019-12-197

4. APPROBATION DES COMPTES ET SALAIRES

Il est proposé par Amélie Caron et résolu à l'unanimité des voix des conseillers :

QUE les comptes et salaires suivants soient approuvés : le chèque des déboursés du mois de novembre 2019, portant le numéro 10686, auquel il faut ajouter les prélèvements portant les numéros 2669 à 2688 inclusivement, pour une somme globale de 19 426,77 \$. Les comptes à payer portant les numéros 10687 à 10740 inclusivement et totalisant la somme de 124 784,79 \$. Les salaires du mois de novembre 2019 seront déposés en janvier 2020. Les listes sont conservées aux archives de la Municipalité, dans un cahier spécial prévu à cet effet comme faisant partie intégrante du présent procès-verbal.

Vote demandé par France Bédard

Adoptée

5. AFFAIRES NOUVELLES

5.1 ADMINISTRATION GÉNÉRALE

2019-12-198

5.1.a) MANDAT À UN VÉRIFICATEUR EXTERNE POUR L'EXERCICE FINANCIER SE TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 2019

CONSIDÉRANT que l'article 966 du Code municipal du Québec prévoit que le Conseil doit nommer un vérificateur externe pour la vérification de

ces livres comptables;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Patrice Moore et résolu à l'unanimité des voix des conseillers :

DE mandater la firme comptable « Dessureault CPA et Associés inc. » pour procéder à la vérification de l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2019, au coût de 6 430 \$, taxes non incluses. Tout travail supplémentaire sera au tarif de 105 \$ de l'heure.

Vote demandé par France Bédard

Adoptée

2019-12-199

5.1.b) CALENDRIER DES SÉANCES RÉGULIÈRES POUR L'ANNÉE 2020

CONSIDÉRANT que l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le Conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances régulières pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Louis-Philippe Gravel et résolu à l'unanimité des voix des conseillers :

QUE le calendrier ci-dessous soit adopté relativement à la tenue des séances régulières du Conseil municipal pour l'année 2020, qui se tiendront le lundi, sauf pour les mois de janvier et septembre qui auront lieu un mardi. Toutes les séances débuteront à dix-neuf heures (19 h).

Mardi le 14 janvier 2020

Lundi le 3 février 2020

Lundi le 2 mars 2020

Lundi le 6 avril 2020

Lundi le 4 mai 2020

Lundi le 1er juin 2020

Lundi le 6 juillet 2020

Lundi le 3 août 2020

Mardi le 8 septembre 2020

Lundi le 5 octobre 2020

Lundi le 2 novembre 2020

Lundi le 7 décembre 2020

Vote demandé par France Bédard

Adoptée

2019-12-200

5.1.c) AUTORISATION D'UNE FORMATION SUR L'ACCÈS À L'INFORMATION POUR LA DIRECTRICE GÉNÉRALE

Il est proposé par Line Toupin et résolu à l'unanimité des voix des conseillers :

D'autoriser la Directrice générale à suivre une formation portant sur l'accès à l'information et la protection des données personnelles en contexte municipal, offerte par l'ADMQ;

D'autoriser la dépense de 277 \$ (plus les taxes) pour les frais de la formation ainsi que le remboursement des frais de déplacement;

Cette dépense sera payée à même le fonds général.

Vote demandé par France Bédard

Adoptée

2019-12-201

5.1.d) RENOUVELLEMENT DE L'ADHÉSION À LA FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS

CONSIDÉRANT que le renouvellement de l'adhésion à la Fédération Québécoise des municipalités arrive à échéance le 31 décembre 2019;

CONSIDÉRANT que la cotisation, déterminée par la fédération, est établie en fonction de la population de la municipalité et de la richesse foncière uniformisée actuelle;

CONSIDÉRANT que le coût de l'adhésion pour l'année financière 2020 est de 970,46 \$ plus les taxes afférentes;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Chantal Dansereau et résolu à l'unanimité des voix des conseillers :

DE renouveler l'adhésion à la Fédération Québécoise des municipalités, FQM pour l'année financière 2020, au coût de 970,46 \$, plus taxes;.

D'autoriser la directrice générale, Mme Sandra Turcotte à signer tous les documents requis.

Cette dépense sera payée à même le fonds général.

Vote demandé par France Bédard

Adoptée

2019-12-202

5.1.e) ACHAT D'UNE PUBLICITÉ DANS LE JOURNAL L'HEBDO MÉKINAC DES CHENAUX

Il est proposé par Michel Croteau et résolu à l'unanimité des voix des conseillers :

D'autoriser la Directrice générale à acheter une publicité dans le journal L'Hebdo Mékinac des Chenaux pour une publication des voeux des fêtes, dans la parution du 18 décembre 2019;

QUE la grandeur est de 1-16 de page au coût de 135 \$, plus taxes.

Cette dépense sera payée à même le fonds général.

Vote demandé par France Bédard

Adoptée

2019-12-203

5.1.f) SIGNATURE D'UN CONTRAT D'ENTRETIEN ET DE SOUTIEN DES APPLICATIONS COMPTABLES AVEC PG SOLUTIONS

CONSIDÉRANT l'offre de la compagnie PG Solutions pour un contrat d'entretien et de soutien pour les applications comptables selon les modalités suivantes, soit; La signature d'une entente de 3 ans (2020, 2021 et 2022) au coût de 4 900 \$ par année (plus taxes).

CONSIDÉRANT que la Municipalité utilise déjà les services de PG Solutions et qu'elle est satisfaite;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Amélie Caron et résolu à l'unanimité des voix des conseillers :

D'accepter et de signer l'entente proposée par PG Solutions, soit un contrat de trois ans (2020, 2021 et 2022) pour l'entretien et le soutien des applications comptables au coût de 4 900 \$ par année (plus taxes);

D'autoriser la Directrice générale à signer tous les documents requis;

Cette dépense sera payée à même le fonds général.

Vote demandé par France Bédard

Adoptée

2019-12-204

5.1.g) MANDAT À LA FIRME TECHNI-CONSULTANT POUR UN SERVICE D'ACCOMPAGNEMENT POUR 2020

Il est proposé par Patrice Moore et résolu à l'unanimité des voix des conseillers :

DE se procurer les services professionnels d'assistance de la firme Techni-Consultant inc. pour un accompagnement tout au long de l'année 2020 pour le prix forfaitaire de 2 950 \$ plus les taxes.

Cette dépense sera payée à même le fonds général.

Vote demandé par France Bédard

Adoptée

5.2 SÉCURITÉ PUBLIQUE

5.3 TRANSPORT

2019-12-205

5.3.a) PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE – VOLET – PROJETS PARTICULIERS D'AMÉLIORATION

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Prosper-de-Champlain a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAV);

ATTENDU QUE le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

ATTENDU QUE les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAV;

ATTENDU QUE le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et admissible au PAV;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Louis-Philippe Gravel et résolu à l'unanimité des voix des conseillers :

QUE le Conseil de la municipalité de Saint-Prosper-de-Champlain approuve les dépenses d'un montant de 29 346,50 \$ relatives aux travaux d'amélioration réalisés et les frais inhérents admissibles mentionnés sur le formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec.

Vote demandé par France Bédard

Adoptée

5.4 HYGIÈNE DU MILIEU

5.5 AMÉNAGEMENT ET URBANISME

2019-12-206

5.5.a) RECONDUCTION DES MEMBRES DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME C.C.U.

Il est proposé par Line Toupin et résolu à l'unanimité des voix des conseillers :

DE reconduire pour l'année 2020, les personnes suivantes au sein du Comité consultatif d'urbanisme:

Mme Chantal Dansereau présidente, M. Luc Gagnon vice-président, M. Réjean Parent directeur, M. Alain Cossette directeur et Mme Normande Savard directrice.

Vote demandé par France Bédard

Adoptée

5.6 LOISIR ET CULTURE

5.7 AUTRES

5.8 CORRESPONDANCES

5.9 COMPTE-RENDU DES DOSSIERS DES ÉLUS

5.10 COMPTE-RENDU DE LA MAIRESSE CONCERNANT LA DERNIÈRE RÉUNION DE LA MRC DES CHENAUX

5.11 AUTRES QUESTIONS RELATIVES AUX SUJETS DE LA SÉANCE

5.12 PÉRIODE DE QUESTIONS DIVERSES

2019-12-207

5.13 CLÔTURE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Chantal Dansereau et résolu à l'unanimité des voix des conseillers :

DE clore la séance à 20 h11.

Vote demandé par France Bédard

Adoptée

En signant ce procès-verbal, le maire atteste qu'il est réputé avoir signé toutes les résolutions de ce procès-verbal.

France Bédard
Mairesse

Sandra Turcotte
Directrice générale et
secrétaire-trésorière